

*Entretiens de Valois - Commission 2 / création - production - diffusion
Contribution Mié Coquempot, Chorégraphe*

PREAMBULE

LE SPECTACLE VIVANT - L'ETAT

LE SPECTACLE VIVANT - LES OBJECTIFS

VALEUR

LE SECTEUR CHOREGRAPHIQUE

POUR MEMOIRE

PREAMBULE

Cette contribution est une vision dans laquelle je m'engage seule. Elle est issue de ma propre expérience, de danseuse comme de chorégraphe, de témoignages et d'informations récoltées depuis ma participation aux Entretiens de Valois.

Les moyens aujourd'hui de faire un panorama complet et clair sur la situation de la danse en France n'existent pas et mon témoignage ne peut se substituer à une analyse fine d'un tissu complexe multiforme et historiquement injuste. J'exige une étude exceptionnelle et concertée de mon milieu.

Je situe cette contribution comme un préambule important mais provisoire qui reflète un climat général, propose des réflexions échangées, informe de nos particularités et nos pratiques, mais n'est pas le résultat d'une concertation de la totalité du secteur chorégraphique.

Un document des concertations du secteur chorégraphique vous sera transmis ultérieurement.

LE SPECTACLE VIVANT - L'ETAT

L'essor qu'a connu le spectacle vivant ces trente dernières années est indéniable.
Il ne peut être re-questionné.
Il est un phénomène social, public, désiré, offert, reconnu, il « est » simplement.
L'effort pour le soutenir ne doit pas être questionné non plus.

L'autorité de l'état en la matière, par le Ministère de la Culture, ne devrait pas être discutée. Elle est la garantie d'une diversité culturelle, la reconnaissance d'une qualité artistique, l'attestation de l'existence d'une expression libre, et le fer de lance de la création contemporaine.

La responsabilité de l'état doit être réelle, active et assumée.

LE SPECTACLE VIVANT - LES OBJECTIFS

REFONTE DE LA DMDTS > DOMAINE CREATION > CHAMP SPECTACLE VIVANT

- A. Pour un meilleur traitement des projets, il faudrait créer deux « bureaux » supplémentaires en sus des bureaux existants : **musique, danse, théâtre**. Cela permettrait une meilleure appréciation des projets ou des compagnies qui n'ont pas la même économie ou les mêmes pratiques.
1. **arts de la rue, du cirque et marionnette**
 2. **pluridisciplinaire** - ces cies ou projets pourraient être traités dans leur évaluation par 2 ou 3 membres désignés de chaque commission & « bureau »
- B. Egalité des montants (seuils et plafonds) des aides et dispositifs entre les disciplines

MEILLEURE REPARTITION DES AIDES POUR UNE REGULATION DE LA PRODUCTION

Création de l'aide automatique sur des critères objectifs mais adaptée aux pratiques des disciplines (« série » en théâtre et « série » en danse par exemple...) pour permettre une évaluation sur les constantes : nb de spectacles, de spectateurs, bilan et budget annuel (-2 ans) + budget prev, nb d'employés par an, nb heures actions culturelles et médiation, rayonnement, implantation, etc

Aide au projet pluriannuelle / 2 ans

Aide à la compagnie pluriannuelle / 4 ans

Aide à la compagnie conventionnée pluriannuelle / 4 ans retirer l'obligation d'implantation (murs) pour accéder au conventionnement

Ces propositions d'amélioration des aides existantes permettent de **limiter la surproduction** de créations et rendent possible **l'harmonisation entre les diverses activités de la compagnie** sur un temps plus long. Cela facilite **un accompagnement graduel et en phase** avec l'évolution des activités de la compagnie.

DICREAM – arts numériques pluriannuel / 2 ans (suppression maquette)

Ces projets, compte tenu de leur proximité avec des domaines tels que la science, les nouvelles technologies ou l'ingénierie sont difficiles à tenir dans un calendrier d'une année. En supprimant la maquette et en soutenant le projet 2 années de suite, on s'assure de la faisabilité de sa réalisations.

CREATION DU FNSSV - FOND NATIONAL DE SOLIDARITE POUR LE SPECTACLE VIVANT

- via une taxe sur la billetterie
- via une taxe sur la « française des jeux » ?

Propositions pour la destination de ces aides :

Aides cies-auteurs-lieux

1. création d'une **aide à l'émergence**, sorte d'aide au projet présentant moins de condition à l'éligibilité, pour les artistes repérés, mais pas encore structurés
2. création d'un **dispositif d'aide aux lieux favorisant l'émergence**

Aides personnelles individuelles :

1. addenda à l'intitulé « aide à l'écriture » pour « **aide à l'écriture et à la recherche artistique** ».

Cette aide serait destinée aux auteurs pour favoriser le travail préparatoire au temps de production et de création, sans obligation de réalisation et aux auteurs qui sont toujours artistiquement actifs mais moins productifs (âge, expérience, changement de situation ou d'orientation artistique, sans compagnie) qui collaborent avec des publics différents (amateurs, étudiants, collaborations, échanges, etc...)

2. aide au projet solo

Cette aide concerterait les artistes qui aujourd'hui, n'ont pas d'autres choix que de se structurer en association pour réaliser leur projet et qui congestionnent le dispositif d'aide au projet. Il faudrait pouvoir bénéficier de cette aide sans pour autant posséder une licence d'entrepreneur (coopération avec le guso ?). Pour éviter les dérives, il faut trouver un moyen d'observation pour contrôler la réalisation des projets solo.

CREATION D'INSTANCES DE CONCERTATION REGIONALES ET INTERREGIONALE POUR GENERER DES CONVERGENCES ENTRE ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES.

COMPAGNONAGE ET PERMEABILITE

Inciter au compagnonnage au sein de CDN et **favoriser la mutualisation** entre les cies indépendantes, via les bureaux de production, les organisations syndicales, les regroupements associatifs.

Inviter à la perméabilité des disciplines dans des lieux jusqu'alors spécialisés dans un champs ce qui accompagne la croissance actuelle du courant artistique pluridisciplinaire (exemple / CCN : Gisèle Vienne, Michel Schweiser, Christophe Fiat / CDN T2G, Rachid Ouramdané)

CHARTES

Création de Chartes en concertation avec les différents syndicats pour obliger aux respects des réglementations pour :

1. les compagnies
2. les producteurs
3. les résidences
4. les lieux d'accueil et de diffusion

REPERTOIRE DES OUTILS DE CREATION ET DE PRODUCTION

Création d'un Répertoire des Structures, Scènes et Théâtres de France pour la Création (publics, privés) avec descriptions de leurs outils de production, de création et de diffusion (ex : 1 studio de répétition de 200 m², 1 petite scène 7x7, 1 grande scène 14m x 12m, possibilité logement pour 6 personnes, participation aux frais de déplacement, transport décors, per diem, 2 cies en résidence, 1 artiste associé, cahier des charges : 150h de sensibilisation + 20h action culturelle par an, partenaires territoriaux (ville département, région), fourchette montant 50 000€ > 80 000 € pour convention sur 2 ans, etc.)

SIMPLIFICATION ET CONCORDANCE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Mise en place d'un « dossier type » simplifié pour toutes les demandes de financements publics, état, ville, département, région

VALEUR

La question essentielle que tous les acteurs de la culture se posent, est celle de la valeur.

Pour les financeurs publics ou privés, les artistes et le public, « la valeur » est un concept sociologique et esthétique qui est constamment en mouvement donc, lui-même toujours réévalué.

Ce phénomène de réévaluation est aujourd’hui accéléré par la facilitation de l'accès à l'information, à la connaissance, à l'autre.

Par le biais des outils de communication contemporains nous pouvons nous réfléchir dans « le spectacle » d'une société en mutation en temps réel.

Alors, dans ce contexte où les valeurs s'entrecroisent, s'entrechoquent, et sont, dès leurs apparitions, déjà questionnées, définies et peut-être même obsolètes, il faut essayer de construire l'avenir de notre secteur portés par ses artistes souvent visionnaires, sur des constantes.

Or, ces constantes, nous ne pouvons les obtenir car pour dessiner le paysage culturel avec exactitude, il faudrait pouvoir le mesurer. L'exactitude « des chiffres » de la culture n'est pas évitée, mais éclatée à des fins aussi nombreuses que les organismes qui les récoltent. Cette difficulté à déchiffrer « les chiffres de la culture » induit une incapacité à l'objectivité, provoque une analyse approximative dont les interprétations seraient inévitablement erronées.

Afin d'appuyer mon argument, je cite Monsieur Emmanuel Wallon de Paris X-Nanterre que la commission n° 2 a entendu, lors de son audition du 7 mai 2008

« Il n'y a pas d'analyse correcte sans connaissance exacte. Or il manque des statistiques. Ce n'est pas dû à une insouciance des artistes, mais à l'incohérence des dispositifs, à la pluralité d'acteurs et à un manque de méthode générale pour essayer d'éclairer les données chiffrées qui demeurent peu précises. Il y a pourtant des instruments (sociétés de perception de droits, licence d'entrepreneur de spectacles, Unedic, ANPE...). Par conséquent, il y a un travail de synthèse et d'élaboration de saisie à faire à la source des informations. Cette méconnaissance a des conséquences. ».

Nous entendons bien que ces constantes et un éventuel coefficient qui en résulterait, ne sauraient être la seule identification de la « valeur » d'une compagnie. Elle serait un témoin, un protocole qui permettrait d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire, à l'accompagnement le plus adéquat, le plus personnalisé pour la compagnie ou structure demanderesse ou un moyen qui faciliterait par exemple l'attribution de l'aide automatique.

Les conséquences de la méconnaissance

Le peu d'analyses chiffrées et de prise en compte du travail sur les actions que les artistes mènent en pédagogie et en sensibilisation engendrent des dispositifs inadéquats tel que **le numéro d'objet**.

L'ignorance sur **l'économie « collatérale »** (tourisme, restauration, rayonnement) que génèrent les festivals, les évènements culturels sur le territoire hôte a été démontrée lors des évènements 2003

La **mauvaise réputation de « gloutons » du secteur culturel** est le revers d'une mauvaise information et de l'intérêt émoussé du public mal impliqué dans la création contemporaine. Il faut trouver les moyens de « **faire savoir son savoir-faire** » (*citation Ph. Verrièle*).

LE SECTEUR CHOREGRAPHIQUE

À l'heure des RGPP « *Révision générale des politiques publiques* » et de la LOLF « *loi organique relative aux lois de finances* » et le PLF « *projet de loi de finances* », la danse, déjà si maigre, pourrait être amenée à souffrir de malnutrition.

Rares sont les compagnies qui arrivent à réaliser des créations pour lesquelles elles envisagent des créations musicales, de décors, de costumes, de scénographie, de lumières etc..., sans parler d'autres postes qui peuvent contribuer à la création d'un spectacle chorégraphique comme : dramaturge, assistant chorégraphe, ou encore notateur.

Encore plus rares sont les compagnies qui arrivent à maintenir une activité permanente (*création, reprise, diffusion, action culturelle, pédagogie*), faute d'administrateur, de chargé de production et de diffusion, de coordinateur, de chargé de communication.

Le secteur, parce qu'il n'a pas suffisamment de moyens, malgré la mise en œuvre importante (mais pas suffisante) de l'état et des collectivités territoriales pour accompagner son essor, a déjà adopté des pratiques de partages, d'échange et de mutualisation. Nous sommes constamment en « adaptation économique ». On peut constater que la population des danseurs se précarise. Pendant les dix dernières années, le salaire moyen d'un interprète a baissé, le nombre d'heures travaillées également. Il commence à rentrer dans le marché du travail de plus en plus tard, cumulant 2 parfois 3 formations après sa sortie de conservatoire (2 à 6 ans). Etre danseur et/ou chorégraphe aujourd'hui, ressemble plus à un sacerdoce avec sa valise de sacrifice qu'à une vocation soutenue, accompagnée et reconnue.

Ce qui suit tendra à mettre en exergue les pratiques des lieux, les déséquilibres et les disfonctionnements auxquels le secteur chorégraphique fait face, ainsi que quelques propositions.

QUELQUES CHIFFRES

5000 danseurs (dont 4500 intermittents et 500 permanents – chiffres MCC 2003)

513 compagnies chorégraphiques (répertoire CND)

PRODUCTION CREATION

Si l'on observe simplement

- le nombre de structures productrices en faveur du secteur chorégraphique
- leurs possibilités ou leurs obligations d'accueil et de diffusion

On peut envisager qu'il y a un potentiel de production+ création de 120 productions par an.

DIFFUSION

Actuellement, il y a **2000 spectacles chorégraphiques** diffusés par an. En prenant compte des 513 compagnies chorégraphiques répertoriées, ça nous fait **un potentiel regrettable de 3,9 diffusions par an par compagnie**. Nous notons également que seules 235 compagnies (doc Françoise Rougier DMDTS) ont bénéficié d'une aide de l'état (hors écriture, dicream et notation).

PANORAMA* DES DISPOSITIFS ET LIEUX EN FAVEUR DE LA DANSE

DISPOSITIFS D'AIDE DES COMPAGNIES CHOREGRAPHIQUES DANS LES LIEUX DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION CHOREGRAPHIQUE

19 CCN / enveloppe « Accueil-studio » 45 K€/an pour accueillir 1 ou + compagnies indépendantes
9 CDC dont 8 en France et 1 au Burkina Faso / enveloppe « Accueil-studio » 45 K€/an pour accueillir 1 ou plusieurs compagnies indépendantes
CND Pantin ~10 co-production + 1 artiste en résidence pour 3 ans (Robin Orlyn, Boris Charmatz)
Maison de la danse de Lyon 2 à 3 compagnies par an
26 Scène conventionnée « Plateau pour la danse » ~ 2 compagnies pendant 2 ans
Lieux intermédiaires / qui pratiquent la transversalité, le risque artistique, la pluridisciplinarité / qui sont en mutualisation / qui existent grâce et avec des économies mixtes (associatives et publiques) / qui fonctionnent en partie avec des fonds privé, et grâce à une véritable passion pour la création mais dans l'incapacité de proposer des conditions de travail adéquates.

LIEUX FAVORABLES A LA PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE LA DANSE

26 Scènes Nationales - sur 70 (!)
17 Autres Scènes, Théâtres, Lieux
26 Festivals

* non exhaustif et approximatif, faute d'informations exactes (Observatoire, MCC, CND, Maison de la Danse, CIP-IDF, etc)

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

C'est un artiste chorégraphique qui est à la direction du CCN.

Le CCN, en plus de sa mission de production, création, diffusion, action culturelle et de sensibilisation autour du travail du chorégraphe-directeur et pour certains CCN, de formations de l'interprète et/ou de l'auteur (CNDC Angers, CCN Montpellier, CCN Rilleux la Pape), a pour devoir de soutenir 1 ou plusieurs projets/compagnie dans l'année. C'est « **l'Accueil-studio** ». Une enveloppe spécifique de 45 000 € par an et par CCN est dédiée à cela.

Tous les CCN ne peuvent accueillir physiquement la Cie. Parfois, c'est un apport en co-production seul, parfois la co-production + l'espace de travail + hébergement + les déplacements, parfois encore, si le CCN le permet, il y a la possibilité de créer/diffuser le projet soutenu en son sein ou de collaborer avec le Théâtre ou la Scène Nationale partenaire du CCN pour permettre la diffusion. Cela soulèvent les questions de **disparités et inégalités quant à leurs réelles capacités de production**.

On perçoit **deux axes de l'utilisation de l'Accueil-studio**. Certains CCN accueillent plus de 10 compagnies dans l'année, en prenant le risque de **saupoudrer** l'enveloppe, mais en permettant un accompagnement des compagnies régionales important (Biarritz) ou en permettant une permanence d'activité et de visibilité (Montpellier) en invitant les compagnies sur de courtes périodes. D'autres CCN accueilleront 2 compagnies, et permettront à celles-ci de **parcourir toute la chaîne production-création-diffusion** dans de bonnes conditions.

Malheureusement, une fois le projet réalisé, **la compagnie repart seule, sans accompagnement ou suivi pour permettre de développer la diffusion de la pièce soutenue**. Les CCN, déjà débordés ne peuvent prendre en charge la communication ou l'accessibilité à son propre réseau que pendant le temps de l'accueil.

AMELIORATIONS SOUHAITABLES POUR LES CCN

- le budget moyen d'un CCN est de 2,39 M€, alors qu'à activités égales, les CDN en moyenne à 3,8 M€. Pourquoi ?
- Egalité des outils de production et de diffusion pour tous les CCN espace de représentation in situ ou en partenariat systématique avec la scène principale de sa ville d'implantation (élaborer une convention)
- équipement technique à jour + adapté aux nouvelles technologies et à la trans-disciplinarité
- lieux d'accueil en hébergement (convention avec la ville) pour faciliter le « compagnonnage » et pour ne pas ponctionner les enveloppes de création du CCN ou des cies en accueil-studio en frais d'hébergement
- augmenter l'enveloppe consacrée à l'accueil studio (état) pour permettre un meilleur accompagnement d'une œuvre et pour permettre à plus de compagnie d'y accéder
- stimulation de la diffusion par le biais de l'ACCN

Proposition pour une diffusion inter-CCN : L'Association des CCN pourrait créer un réseau de diffusion spécifiquement pour les compagnies bénéficiaires de l'« accueil-studio ». Chaque compagnie devrait pouvoir bénéficier de 2 diffusions au minimum dans 2 autres CCNs, que le CCN d'accueil. Pour ce, il faudrait que l'enveloppe « accueil-studio » soit augmentée d'au minimum de 10 000 €. Ce compagnonnage interrégional serait un moyen stimulant pour la diffusion et la visibilité « nationale » de la compagnie accueillie et la qualité d'accompagnement d'un projet devient alors réelle.

FOCUS CCN

Valoriser la direction artistique du chorégraphe pour le rayonnement de son art dans la région et **valoriser la direction administrative** et la capacité de mise œuvre de moyens pour accompagner les axes « artistiques » de la structure, de stratégie, de relations et de médiation avec les politiques, les associations, le public.

Depuis, quelques années, « les actions culturelles, la sensibilisation et la formation» sont la garantie d'une **utilisation appropriée** de l'argent public, à savoir, qu'il est d'une certaine façon « redistribué » sous une autre forme à la population qui elle, est invitée à en jouir en « expérimentant » l'art et l'artiste présent. Malheureusement, sous la pression émanant des « financeurs » eux-mêmes soucieux de pouvoir rendre des comptes auprès de la population, le CCN pourrait basculer dans **les travers de la justification obligée de l'utilisation des subventions**. Ce qui assoit la « valeur » d'un CCN sur le service public, donc pour tous. Oui, pour tous, mais autour de quoi ? **Si le noyau n'est pas la création, alors, le CCN est un lieu supplémentaire de pédagogie et de sensibilisation.**

**Le CCN est avant tout un formidable outil de création et de vie d'une compagnie.
S'il n'y a pas de création, pas de compagnie, il n'y a ni partage, ni échange possible.**

CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE

Missions :

- diffuser les créateurs et les compagnies
- réaliser des temps forts pour la danse (festivals et autres manifestations en saison)
- accueillir en résidence des jeunes compagnies
- poursuivre des activités de formation pour amateurs et professionnels
- favoriser l'interdisciplinarité
- développer les publics
- créer des centres de ressources pour la danse

C'est à l'initiative d'un/e programmateur/trice de festival (Toulouse, Hivernales, Danse à Lille, Art-Danse, etc) que le CDC s'est créé, suite à une multiplication d'activités qui s'étalent sur toute l'année dont des accueils en résidence, c'est-à-dire apport de co-production + travail in situ + pédagogie et recherche + diffusion + action de sensibilisation. Depuis 2006, ils bénéficient, comme les CCN d'une enveloppe « accueil studio » à répartir entre 1 ou plusieurs compagnies dans l'année. Les modalités d'accueil varient selon chaque CDC.

BUDGET CDC : difficulté à récolter les chiffres, mais il semble que les CDC soient moins dotés que les CCN. Les CDC sont surtout soutenu par les collectivités territoriales.

LE FESTIVAL est le noyau dur autour duquel se développe la mission de chaque CDC. Leurs festivals permettent une large diffusion des compagnies régionales, nationales et internationales. C'est dans ces moments phares que les rencontres entre de nombreux programmateurs (français et étrangers) et les compagnies se font. Jouer dans un de ces festivals est donc enjeu important pour les compagnies qui pour ce, acceptent parfois des conditions financières difficiles.

Bien qu'il y ait une association des CDC, il n'y a pas encore de réseau de diffusion entre les CDC.

CENTRE NATIONAL DE LA DANSE / PANTIN

Parmi les missions du CND, figure « Favoriser l'essor de la création et la diffusion d'œuvres chorégraphiques ». Favoriser se concrétise par « l'accueil »:

- **un prêt gratuit de studio par tranche horaire de 4h** sans possibilité de laisser des décors ou autres matériels.
- **Mise à disposition de l'espace pour présentation professionnelle en condition de répétition**, sans accompagnement ni communication autour de celles et toujours pas de lumière, pas de décors, etc...
- **une co-production avec un prêt de studio** (aux mêmes conditions suscitées)
- **une co-production + résidence courte** (= meilleures conditions - studio toute la journée – possibilité de laisser du matériel...)
- **une résidence de 2 ou 3 ans + co-production**

et/ou la diffusion :

- **open studio, work in progress, action culturelle** (démonstration de fin de stage amateur, étudiants etc...)
- **cession normale**, soirée partagée (souvent)
- **cession en partenariat hors-les-murs, faute de grand plateau**

NB : le CND/Lyon ne bénéficie pas de locaux permettant la diffusion des spectacles, ni l'enveloppe pour une éventuelle co-production mais, prête gratuitement ses studios aux compagnies régionales.

MAISON DE LA DANSE A LYON

La MDL

- Propose des Résidences de Création : co-production, accueil studio et plateau (avec parc et pers tech) + diffusion + aide à la diffusion en réseau pour 2 compagnies par an.
- prête gratuitement son studio aux professionnels + possibilité de présenter le travail aux professionnels.

Diffusion : programmation à l'année et le Festival de la Biennale de Danse de Lyon.

LES SCENES NATIONALES - PLATEAUX POUR LA DANSE – AUTRES SCENES

Sur 70 Scènes Nationales, 26 accueillent favorablement la danse

Scènes Conventionnées « Plateau pour la danse »

Autres Scènes

Souvent, **une résidence d'artiste avec ou sans l'intitulé «artiste associé»** est proposée aux chorégraphes/cies pour une période de 2 ans ; parfois moins, mais c'est de plus en plus rare. Par la pratique, nous avons compris que le public prend son temps pour apprendre l'artiste, le comprendre, l'apprécier et pour l'artiste, il lui faut du temps pour passer de l'état d'invité à celui de résident. Les résidences sont évidemment reconductibles (moyenne : 2 compagnies pendant 2 ans / scène).

Une enveloppe de co-production + le soutien des collectivités territoriales (ville + département et evt Région) accompagnent la résidence.

Il n'y a pas de règles quant à la mission de l'artiste/la cie, à part la création qui est le cœur de sa présence, et éventuellement la reprise d'une pièce de son répertoire. Le directeur de la structure et l'artiste/la cie dessinent le contenu de la convention ensemble (ou même parfois sans convention). Le directeur de la structure ne force pas à la sensibilisation, **mais il est attendu que l'artiste/la cie participe à nombreux d'actions culturelles et rencontres avec le public**. Il faut être vigilant car cela pourrait amener à des situations de surcharges de travail et de surcoût pour rémunérer les actions, donc amoindrir l'énergie et le budget destiné à la création et à la diffusion.

LIEUX INTERMEDIAIRES / 3 niveaux + au -

1. Ce sont des espaces sans titre, des friches, des ensembles de bâtiments, des lieux parfois repérés, parfois discrets, souvent inclassables- aménagés pour accueillir la production et la création. Ils sont des plus inventifs quant à leurs pratiques de productions et d'accueil, il s'intéressent et accompagnent les recherches artistiques les plus innovantes.

2. Ce sont des lieux qui possèdent des outils de travail, studio de répétition, parfois même espace de représentation avec une administration permanente légère, donc débordée. Ils bénéficient d'apports financiers de leur public (adhésions, billetterie) en sus de l'aide de l'état et des collectivités territoriales. Ils n'arrivent à se développer plus, ne sont pas assez soutenus pour produire réellement et efficacement. Les conditions de travail dans ces lieux sont moyennes, les apports en co-production trop modestes.

3. Ce sont des lieux qui possèdent de outils de travail, studio de répétition ou gymnase qui fera « office de », ou encore salle polyvalente. Leur administration est trop légère et leur frais de fonctionnement trop importants pour qu'ils puissent réellement produire. Ils proposent toutefois des « résidences » à condition que les compagnies participent aux frais généraux. Ils pourraient devenir une sorte de tremplin et « aider à la professionnalisation » des compagnies qui sont à la frontière entre l'amateur et le professionnel. Mais, malheureusement, ils contribuent à la paupérisation du secteur professionnel, car ils sont repérés comme lieux de production de par leur programmation et leurs « résidents » d'une qualité artistique incontestable.

POUR MEMOIRE

Référence : **MCC / DMDTS / Repères sur le spectacle vivant - Financements en 2004**
Bureau de l'observation du spectacle vivant / RPL / août 07

I.- Crédits d'intervention consacrés par le MCC au spectacle vivant (exécuté 2004)

Cette présentation est le résultat du traitement exhaustif des données de gestion issues de deux bureaux de la DMDTS : le bureau des affaires financières pour les crédits centraux, et le bureau de l'action territoriale pour les crédits déconcentrés.

En 2004, l'ensemble des crédits d'intervention exécutés, centraux (dont les établissements publics) et déconcentrés du ministère à destination de l'ensemble des réseaux et politiques du spectacle vivant, s'est élevé à **652,7 M€** (voir tableau en page 4).

Plus des trois quarts (77%) des 341 M€ de crédits centraux vont aux treize établissements publics (263 M€, voir tableau en page 7).

La lecture par discipline (voir graphiques en pages 5 et 6) montre une concentration très forte des crédits sur la musique, qui regroupe près de la moitié des crédits centraux et déconcentrés du ministère sur le spectacle vivant (309,8 M€, soit 48% de l'ensemble), suivie du théâtre (243 M€, soit 37%) et de la danse (100 M€, soit 15%).

- **La musique** représente **53 % des crédits centraux** (et 55% des crédits aux établissements publics) et 42% des crédits déconcentrés. Elle domine dans les différents axes : 45% des "Institutions de spectacle", 66% des "Enseignements et insertion", 72% des "Autres politiques transversales". Elle n'est en deuxième place, derrière le théâtre, que dans le **financement aux "Equipes artistiques" (21%)** et aux "Autres lieux" (31%).

- **Le théâtre** regroupe **33% des crédits centraux** (et 27% des crédits aux établissements publics) et 42 % des crédits déconcentrés. **Il concentre plus des deux-tiers des aides du ministère aux équipes artistiques (67%)** et la moitié des aides aux "Autres lieux". **Les compagnies dramatiques sont entre deux et trois fois plus aidées, en moyenne, que les ensembles musicaux et compagnies de danse.**

- **La danse** représente **14% des crédits centraux** (et 18% des crédits aux établissements publics) et 16% de crédits déconcentrés. Sur l'ensemble des axes, la danse arrive en troisième place (entre 13% et 20% des crédits pour chaque axe).

La lecture par axe politique fait apparaître un très fort taux des crédits difficilement compressibles : les "Institutions du spectacle vivant" (55%), les "Autres lieux" et les "Equipes artistiques", représentent à eux seuls près des trois-quarts (477 M€) des crédits d'intervention spectacle vivant. Si on leur ajoute les trois conservatoires nationaux, les centres des ressources, les CEFEDEM, les CFMI, les ARDMCADDMC, et décomptant les crédits bientôt décentralisés aux CNR-ENM, on constate qu'environ **89% du total des crédits spectacle vivant sont d'ordre structurel**.

Equipes Artistiques / Crédit Total CC&CD:

713 Cies dramatiques	29 350 557 €
? Cies arts de la rue	2 635 677 €
? Cies de cirque	4 230 483 €
250 Cies chorégraphiques	6 907 842 € (12,73 % ~)
332 Ensembles musicaux & vocaux	11 116 742 €
Total équipes artistiques	54 241 301 €

Total Spectacle Vivant : **652 700 000 €**
% équipes / spectacle vivant **8,31%~**